



## Refus de divorcer et de partir

Par **Iolosurfeur**, le **28/10/2012 à 18:47**

bonjour a tous

j'ai une ami qui est marie depuis un ans, et qui veux divorcee car son mari ne lui parle jamais de ce qu'il fais de ses sorties etc par contre veux tout savoir.

l'appartement ou ils habitent appartient a mon amie et bien sur elle l'assume toute seul.

elle veut divorcer mais lui refuse de quitter l'appartement et la menace sans arret de la faire suivre par un detective, de lui dire qu'il ne la laissera jamais partir (il est camerounais) que pour lui un mariage c'est pour la vie et qu'elle ne sera jamais a personne d'autre qu'a lui etc. a t'elle le droit de porter plainte pour menace et comment faire pour le faire partir de son appartement je represice que lui n'a jamais participe financierement au fonctionnement ni du couple ni de l'appartement.

merci de vos reponses

a tres bientot

Par **Laure11**, le **28/10/2012 à 19:24**

Bonsoir,

Votre amie était-elle déjà propriétaire de cet appartement avant son mariage ?

Par **Iolosurfeur**, le **28/10/2012 à 20:14**

oui tout a fais elle l'etait et il son marier avec un contrat de mariage

Par **youris**, le **28/10/2012 à 20:38**

bjr,

son refus de divorcer et de partir a peut être une raison administrative afin d'obtenir in titre de séjour ce qui ressemblerait à un mariage gris;

cdt

Par **Iolosurfeur**, le **28/10/2012** à **20:47**

bonsoir

c'est l'impression qu'elle a maintenant qu'elle s'est faite manipuler pour qu'il ai ses papiers, un tres court moment apres le mariage il s'est desinterresser d'elle en la traitant de tout les noms et surtout de faire ce qu'il voulais quand il voulais

la question principale est de savoir si elle peut l'obliger a partir de chez elle puisque elle etais proprietaire avant leur rencontre

Par **Laure11**, le **28/10/2012** à **23:15**

Bonsoir,

Il faut que votre amie contacte immédiatement un avocat afin d'entamer une procédure de divorce (elle a peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle).

Elle peut demander un référé (procédure rapide) afin que le Juge aux Affaires Familiales intervienne rapidement pour que ce Monsieur quitte l' appartement.

C'est la seule solution .

Par **Iolosurfeur**, le **28/10/2012** à **23:57**

bonsoir

merci pour votre reponse je vais lui transmettre de suite

merci pour elle